

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 avril 2022 à 19h30 – Salle du conseil-

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – présents : 8

Présents : Mesdames **OKROGLIC** Dominique, **BARDIN** Régine, Messieurs **TARQUIN** Robert, **GARCIN** Jean-François, Alain **FOX-DIT-GIRARD**, Marcel **GIRAUD-BILLOUD**, Lionel **NOEL**, Jean-Yves **CAMACHO**,

Absents et/ou excusés : Mesdames **GOUTAGNY** Amélie, **MANUEL** Véronique et **LECUYER-HOYAUX** Laurence (pouvoir à Madame **OKROGLIC** Dominique), Messieurs Nicolas **ANTIQ**, Christophe **FABRE**, Frédéric **GARINO**, Jeoffrey **ARGENSON** (pouvoir à M. **CAMACHO** Jean-Yves)

Robert **TARQUIN** a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : le 15 avril 2022

La séance est déclarée ouverte à 19h30, sous la présidence de Dominique **OKROGLIC**.

Ordre du jour du Conseil Municipal :

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2022**
2. **Présentation et vote du budget général et annexes 2022**
3. **Prix des caveaux au cimetière**
4. **Questions diverses**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 avril 2022 :

Mme la Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Présentation et vote du 2022

Les ventes de terrain n'étant pas encore actées, elles n'apparaissent pas sur le budget 2022.

Budget – FCTMT / Subventions aux associations

Suite aux demandes déposées par les associations, les attributions suivantes sont proposées.

Madame La Maire précise que l'ensemble des demandes enregistrées a fait l'objet d'une analyse.

	Proposé 2022
ADMR	1 800 €
AMAC Anciens combattants	60 €
Anciens résistants	60 €
Audacce	300 €
ESPPAS Bibliothèque Pédagogique de Sisteron	30 €
CCOPL Praloup	500 €
Club Escalade de la Vallée de l'Ubaye	100 €
Crèche les Marmots Barcelonnette	16 000 €

Crèche les Marmottes Jausiers	1 000 €
FNACA Anciens Combattants d'Algérie	50 €
GSSB groupe skieurs Sauze Barcelonnette	500 €
Judo Club Ubaye	100 €
Karaté club	100 €
SOLIDARITAT UBAYE	100 €
Subventions diverses	300 €
TOTAL	21 000 €

Autres points – FCTMT / RECETTES :

Madame la 1^{ère} adjointe présente à l'assemblée les budgets prévisionnels 2022 de la commune.

- **LE BUDGET GENERAL 2022** : Les prévisions budgétaires de dépenses et de recettes sont équilibrées, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, compte tenu de la reprise des résultats figurant au Compte Administratif de l'exercice 2021 :

Section fonctionnement : **538 154,14 €**

Section d'investissement : **1 088 491,68 €**

- **LE BUDGET COLUMBARIUM** est également équilibré avec reprise des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2021 :

Section d'exploitation : **4 843 €**

Section d'investissement : **4 843 €**

Ces budgets prévisionnels sont tous approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget columbarium 2022

Le Conseil Municipal, examine les résultats du budget Columbarium de l'exercice 2021, conformes aux documents présentés par les services du Receveur Municipal, arrêtés aux chiffres suivants :

C.A. 2021 – Columbarium	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	CUMUL
Recettes	- €	- €	- €
Dépenses	- €	- €	- €
Résultat de l'année	- €	- €	- €
Report 2020	0,09 €	- 4 843,00 €	- 4 842,91 €
Résultat cumulé	0,09 €	- 4 843,00 €	- 4 842,91 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

Approuve le compte administratif et le compte de gestion 2021 du budget Columbarium, (Section d'investissement en déficit, étant donné que toutes les concessions et les caveaux n'ont pas été vendus depuis 2012).

- **De reporter** le déficit d'investissement 2021 de **4 843 €**,
- **D'affecter** l'excédent de fonctionnement 2021 comme suit :
 - En excédent de fonctionnement pour **0.09 €**

Budget eau 2022

• **LE BUDGET EAU 2022** : Les prévisions budgétaires de dépenses et de recettes sont équilibrées, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, compte tenu de la reprise des résultats figurant au Compte Administratif de l'exercice 2021 :

Section fonctionnement : **82 850,00 €**

Section d'investissement : **145 169,69 €**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

Approuve le budget de l'eau 2022.

Prix des caveaux 2022

Madame la Maire propose de fixer les prix des caveaux comme suit :

	TOTAL	Caveaux 4 places	Caveaux 2 places
Caveau 4 places	9 000,00 € pour 5 caveaux	1 800,00 €	
Caveau 2 places	7 000,00 € pour 5 caveaux		1 400,00 €
Remblai	1 890,00 € pour 10 caveaux (2 et 4 places)	126,00 €	63,00 €
Terrassement	1 350,00 € pour 10 caveaux (2 et 4places)	90,00 €	45,00 €
HT	19 240,00 €	2 016,00 €	1 508,00 €
TVA 19,6 %	3 771,04 €	395,14 €	295,57 €
TTC	23 011,04 €	2 411,14 €	1 803,57 €
Prix de la concession		130,00	90,00

A cela, il faut rajouter le prix de la concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

10 voix pour
0 abstention
0 voix contre

- **FIXE** : - le prix du caveau à 2 places à **1 508,00 € HT**, soit **1 803,57 € TTC**
- le prix du caveau à 4 places à **2 016,00 € HT**, soit **2 411,14 € TTC**

Questions diverses :

Lecture du courrier de Mr GUITER au conseil municipal par Mme la Maire, concernant la forêt communale au-dessus de Jolival et de son entretien. Messieurs GARCIN, FABRE et GIRAUD-BILLOUD ainsi que les employés techniques se rendront sur le site pour envisager les possibilités d'entretien de cette parcelle.

Les poubelles semi enterrées doivent être installées prochainement à la Valette basse.

Le problème de chauffage de l'école pendant les vacances a été réglé.

La cour de l'ancienne école est désormais fermée au public pour des raisons de sécurité (barrière cassée). Les réparations vont être réalisés prochainement, en attente de réception du matériel.

Une cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 aura lieu dimanche 8 mai 2022 à 10h00 avec l'association MUSC suivi d'un pot.

Les travaux du 1^{er} étage ne pourront commencer qu'à partir de la réception d'enregistrement de subvention, en sachant qu'il y a un délai d'un mois suite à la réception.

La séance est levée à 21h30.

Mme la Maire,
Dominique OKROGLIC

